



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 juin 2024**

Nombre de conseillers élus : 29 Conseillers en fonction : 26 Conseillers présents : 19 (5 procurations)

L'an 2024, le 10 juin à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de Benfeld s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Jacky WOLFARTH, Maire, en session ordinaire. M. Martin GUNDELACH a été désigné secrétaire de la séance.

Les convocations et l'ordre du jour ont été mailés le 4 juin 2024.

Membres présents :

M. Jacky WOLFARTH	M. François LARDINAIS	Mme Elsa ESTREICHER
Mme Stéphanie GUIMIER	M. Christian SITTLER	M. Martin GUNDELACH
M. Claude WEIL	M. Eric LACHMANN	M. Philippe WETZEL
Mme Nathalie GARBACIAK	Mme Julie ROJDA	M. Richard BAUMERT
M. Bruno LEFEBVRE	M. Eric HELBLING	Mme Caroline RUDOLF
Mme Florence SCHWARTZ	Mme Séverine RAMSEYER	
M. Jean Jacques KNOPF	M. Frédéric BARTHE	

Membres absents excusés :

Mme Véronique BRUDER (procuration à M. le Maire), Mme Sonia JEHL (procuration à M. Claude WEIL), Mme Ellia FONTAINE (procuration à Mme Nathalie GARBACIAK), M. Antony REIFF, Mme Gaëtane CHAUVIN (procuration à M. Jean Jacques KNOPF), Mme Chantal WINTZ (procuration à M. Eric HELBLING), M. Vincent KALT.

Assistait en outre : M. Vincent SCHULTZ, Directeur Général des Services.

DCM39/03/2024 Acquisition d'une parcelle propriété de la Paroisse catholique (square des Remparts)

Madame Nathalie GARBACIAK, Adjointe au Maire et également membre de la Paroisse catholique, se retire pour ce point.

Mme Stéphanie GUIMIER, Adjointe au Maire, rappelle que dans le cadre de la réhabilitation du centre-ville, il avait été convenu entre la Ville et la Paroisse catholique que le jardin du presbytère allait être cédé à la Ville pour la création du square des Remparts. Pour des raisons d'ordre administratives, cette cession n'a à l'époque pas été formalisée.

Entre-temps, la Paroisse catholique a sollicité auprès de l'Evêché la désaffectation de ce terrain, ce qui permet de procéder au transfert de propriété.

M. le Maire souligne que l'aménagement du square des Remparts, réalisé dans le cadre du réaménagement du centre-ville, est une belle réussite au vu de sa fréquentation. Il tient à remercier

Accuse de réception en préfecture
067-216700286-20240610-DCM39-03-2024-DE
Date de réception préfecture : 14/06/2024

la Paroisse catholique d'avoir permis cet aménagement par la cession de l'ancien jardin du presbytère sous réserve que la Ville n'en fasse jamais un parking.

M. Richard BAUMERT estime que la Ville aurait pu proposer davantage que 4 000 € pour ce terrain. M. le Maire répond qu'il s'agit d'un terrain non constructible et qu'en conséquence, le tarif proposé est cohérent.

En conséquence,

vu l'article 1317 du Code Civil,

vu l'article L 1212-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

vu l'article L 1311.14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

vu la servitude concernant ce terrain au titre des éléments de paysage en vertu de l'article L123-1-5 7° du code de l'urbanisme rendant inconstructible la parcelle,

vu la demande de cession de la Paroisse catholique,

vu l'avis favorable des commissions réunies en date du 27 mai dernier,

considérant qu'il y a lieu de procéder au transfert de la propriété indiquées ci-dessus,

le Conseil Municipal

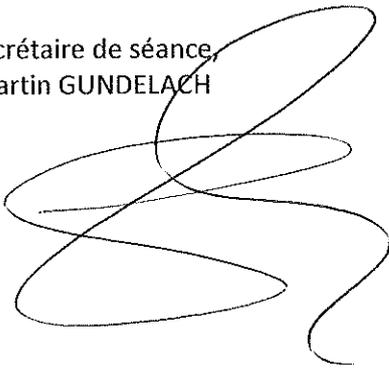
après en avoir délibéré,

décide :

- d'approuver l'acquisition au prix de 4 000 € de la parcelle cadastrée section AA n° 13 d'une superficie de 537 m²,
- de préciser que cette cession se fera par acte administratif devant M. le Maire, Officier ministériel pour la circonstance,
- d'autoriser Mme Stéphanie GUIMIER, 1^{ère} Adjointe, à représenter la Commune pour signer l'acte et toute pièce y relative.

Adopté à l'unanimité (en l'absence de Mme Nathalie GARBACIAK).

Le Secrétaire de séance,
M. Martin GUNDELACH



POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,
Jacky WOLFARTH.

